

PROGRAMME DE FORMATION 7h, A2 vers A

En préambule

A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Vous avez le permis A2 depuis plus de 2 ans ? Une formation de 7h vous permet d'accéder au permis A et conduire ainsi une moto d'une puissance supérieure à 35 kW !

Depuis 2016, **les candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

Informations complémentaires

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Objectifs de la formation

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la **pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite

Horaires

Définis sur rendez-vous avec l'agence

Intervenants

La formation est assurée par un moniteur titulaire du BEPECASER, mention 2 roues.

Équipements obligatoires en formation

- Un casque homologué
- Des gants possédant le marquage NF ou CE
- un blouson ou une veste à manches longues
- Un pantalon
- Bottes ou chaussures montantes

Déroulement de la formation

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- 2 heures de formation théoriques
- 2 heures de formation pratique hors circulation
- 3 heures de formation pratique en circulation

Obtention du permis A

A l'issue de la formation, une attestation provisoire de suivi, valable 4 mois, vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le permis A.

Responsable pédagogique : Pascal TESTE